

Extrait des délibérations
de la Commission permanente

N° CP-2021-1-5-5
Séance du lundi 25 janvier 2021

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT 2021**

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS André, KALTENBACH-ERNST Nathalie, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KEMPF Suzanne, Mme KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme ALFANO Alfonsa donne procuration à Mme DELATTRE Cécile
Mme BOHN Patricia donne procuration à M. MUNCK Marc
Mme BUFFET Françoise donne procuration à M. CAHN Mathieu
M. CARBIENER Thierry donne procuration à M. JANDER Nicolas
Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BERTRAND Rémi
Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel
Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre
M. HOERLE Jean-Louis donne procuration à Mme DILIGENT Danielle
Mme HOLDERITH Nadine donne procuration à Mme THOMAS Nicole
Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Éric
M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. BIERRY Frédéric
Mme LEHMANN Marie-Paule donne procuration à M. Etienne BURGER
M. MAURER Jean-Philippe donne procuration à M. BIERRY Frédéric
Mme MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à M. HAGENBACH Vincent
M. MEYER Philippe donne procuration à Mme JEANPERT Chantal
M. OEHLER Serge donne procuration à Mme BEY Françoise
Mme ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy
M. SENE Marc donne procuration M. BURGER Etienne
M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas
M. WOLF Etienne donne procuration à Mme WOLFHUGEL Christiane

EXCUSE :

ADRIAN Daniel

ABSENTS :

COUCHOT Alain, MATT Nicolas, PFERSDORFF Françoise

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'ordonnance n° 2020-1305 du 28 octobre 2020 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion,
- VU les délibérations du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2019-3-10-1 du 21 juin 2019 et de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CP-2020-9-10-1 du 9 octobre 2020 relatives à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin et son avenant 2020,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2020-4-10-2 du 3 avril 2020 portant appel à projet pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion 2020,
- VU la décision du Président du Conseil départemental du Haut-Rhin n° PCD-2020-17 du 12 juin 2020 portant attribution de subventions aux associations,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-4 du 1^{er} janvier 2021 relative aux délégations de compétences de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-1-1-9 du 2 janvier 2021 portant exécution anticipée du budget de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde au titre des crédits d'insertion de l'année 2021, par exécution anticipée du budget 2021, des subventions de fonctionnement représentant 40 % des aides allouées au titre de 2020, à l'association Ciarem, à l'association Contact Plus et à l'association Appona 68, porteurs des actions telles que définies dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 680 077 €.

- Approuve et autorise le Président à signer les conventions afférentes à conclure avec les associations Ciarem, Contact Plus et Appona 68, jointes en annexes.

Les crédits sont prévus aux Orientations Budgétaires 2021.

Ils se répartissent comme suit et seront prélevés sur les lignes du budget primitif 2021 :

- 185 500 € Opération 153O005 chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 444
- 200 565 € Opération 152O001 chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 441
- 15 730 € Opération 153O003 chapitre 65 / nature 65748 / sous-fonction 428
- 278 282 € Opération 151O001 chapitre 017 / nature 65748 / sous-fonction 441

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité